

Le taux d'emploi encore trop faible en Belgique

C'est historiquement l'un des points noirs des statistiques dans notre pays. La Belgique est traditionnellement parmi les mauvais élèves concernant le taux d'emploi dans l'Union européenne. Le taux d'emploi ? Il s'agit de la proportion des Belges en âge de travailler qui travaillent effectivement.

Selon le dernier rapport du Conseil supérieur de l'emploi (CSE), cette dernière statistique s'est nettement améliorée. On plafonne désormais à 68,5 %

pour une population active de 4,5 millions de travailleurs.

Malgré cette très bonne nouvelle, la Belgique reste en deçà de ses principaux voisins. La France, l'Allemagne, les Pays-Bas et les pays nordiques se situent tous au-delà des 70 %. « *L'objectif de taux*

d'emploi de 73,2 % de la population âgée de 20 à 64 ans que s'est fixé la Belgique dans le cadre de la stratégie Europe 2020 est clairement hors de portée », écrit Marcia De Wachter, vice-présidente du CSE. La situation est égale-

ment contrastée selon les Régions : 63,2 % en Wallonie et 60,8 % à Bruxelles.

Au-delà du taux d'emploi, le Conseil supérieur de l'emploi pointe du doigt le risque du vieillissement.

Celui-ci touche déjà les germanophones et, d'ici peu, la Flandre et la Wallonie. La situation paroxystique sera atteinte en 2030. Seule Bruxelles, en raison de sa démographie si particulière, devrait y échapper. ■

Le vieillissement des travailleurs devrait épargner Bruxelles

► Le taux d'emploi n'a jamais été aussi élevé : 68,5 %.

► Mais des tensions s'observent sur le marché du travail, en raison du vieillissement et du manque de formation.

► Dans son rapport annuel, le Conseil supérieur de l'emploi préconise trois axes pour y répondre.

Photographie annuelle du marché du travail, le rapport du Conseil supérieur de l'emploi (CSE) a été présenté ce lundi. Avec des motifs de satisfaction et d'inquiétude, savamment pesés pour offrir un équilibre... contrasté et marqué par quelques zones d'ombre. En résumé, l'emploi se porte mieux mais des périls guettent néanmoins celui-ci dans un futur proche.

1 La situation se redresse. « *Entre 2015 et aujourd'hui, on a créé 215.000 postes de travail et on a diminué le chômage de 100.000 unités* », se félicite d'entrée de jeu Marcia De Wachter, vice-présidente du CSE. Avec pour conséquence une nette amélioration du taux d'emploi, porté à 68,5 % et une population active de 4,5 millions de travailleurs. « *Le niveau le plus élevé jamais atteint* », insiste-t-elle. Et cela malgré une croissance finalement moins importante qu'escomptée.

2 Un taux d'emploi insatisfaisant. La situation s'améliore, certes. Mais le taux d'emploi de la Belgique reste en deçà de celui de ses principaux voisins et référents. La France, l'Allemagne, les Pays-Bas et les pays nordiques se

situent tous au-delà des 70 %, voire 80 % dans le cas de la Suède et de nos voisins d'outre-Moerdijk. Dans la tranche des 25-40 ans, la Belgique affiche des résultats satisfaisants. En revanche, elle est « *lanterne rouge* » de ce groupe de pays pour les autres tranches d'âge, avec quelques situations alarmantes comme le taux d'emploi des 20-24 ans (38,3 %), des 55-59 ans (66,4 %) ou des 60-64 ans (27,8 %). Un écart avec nos voisins et concurrents qui s'explique par une série de facteurs, depuis le décrochage scolaire ou la participation aux études supérieures (au bas de la pyramide des âges), en passant par la politique de recrutement et de ressources humaines des entreprises (pour la pointe de celle-ci, notamment). Les jeunes et les plus de 50 ans constituent des

groupes dits « *à risque* », avec les femmes et les personnes faiblement qualifiées. « *L'objectif de taux d'emploi de 73,2 % de la population âgée de 20 à 64 ans que s'est fixé la Belgique dans le cadre de la stratégie Europe 2020 est clairement hors de portée* », écrit Marcia De Wachter. *Compte tenu des projections démographiques les plus récentes, ce n'est pas moins de 325.000 emplois qui devraient être créés d'ici 2020. C'est bien au-delà de ce que prévoient, à politique inchangée, la*

Banque nationale de Belgique (+97.000), mais aussi le Bureau fédéral du Plan (+152.000). »

3 Le défi du vieillissement. Ces moyennes nationales dissimulent également des réalités sous-régionales différentes. Ainsi, le taux d'emploi des 20-64 ans varie fortement d'une Région à l'autre : 73 % en Flandre, pour 63,2 % en Wallonie et 60,8 % à Bruxelles. « *Il y a quatre marchés du travail en Belgique*, constate Marcia De Wachter. *La Flandre, la Wallonie,*

Bruxelles et la Communauté germanophone. » Un constat dicté par la carte colorée des taux de chômage, commune par commune, où le jaune pastel domine au nord et dans les anciens « *cantons de l'Est* », tandis que le rouge foncé est prédominant dans la

capitale et au sud du pays. Et cela même si la situation s'est quelque peu améliorée dans l'Entre-Sambre-et-Meuse, note la vice-présidente du CSE. Mais le principal défi qui attend les différentes Régions du pays concerne le vieillissement de la population. Celui-ci touche déjà les germanophones et, d'ici peu, la Flandre et la Wallonie, la situation paroxystique étant atteinte en 2030. Seule Bruxelles, en raison de sa démographie, devrait y échapper.

4 Trop d'offres insatisfaites. L'autre problème prégnant qui concerne le marché du travail est celui des métiers en pénurie ou en situation critique, c'est-à-dire ceux concernés par des annonces qui ne trouvent pas preneur ou restent insatisfaites durant un laps de temps trop long. La situation

est plus alarmante en Belgique que chez ses voisins. Et si elle touche davantage la Flandre actuellement, elle n'épargne pas la Wallonie, voire Bruxelles. Ainsi, en avril dernier, Statistics Belgium évaluait à 140.000 le nombre d'offres d'emploi insatisfaites. Dans son dernier rapport, le Conseil supérieur de l'emploi recense quelque 200.789 fonctions critiques en Belgique pour l'année 2017. Avec certaines données pour le moins interpellantes : ainsi, il y aurait eu 23.694 annonces tardant à être satisfaites dans le secteur de la construction, lequel ne cesse de se plaindre depuis plusieurs années de la menace pour l'emploi que constitue le mécanisme européen permettant le détachement de travailleurs étrangers. ■

PASCAL LORENT

pénuries Trois axes pour répondre

A améliorer le taux d'emploi des plus jeunes et des plus âgés, et ainsi éviter des tensions structurelles entre l'offre et la demande d'emploi, tel est l'objectif des mesures déclinées par le Conseil supérieur de l'emploi et le ministre fédéral Kris Peeters (CD&V). Un catalogue qui repose sur trois axes.

Il s'agit d'abord d'activer, selon le vocabulaire désormais répandu, et d'intégrer les demandeurs d'emploi et les inactifs. Sans surprise, il s'agit notamment d'accroître encore les dispositifs de suivi des demandeurs d'emploi.

Mais le CSE insiste : « *L'activation doit s'entendre comme toute mesure qui vise à augmenter les incitants au travail.* » Et le ministre de l'Emploi ne cache pas son intérêt pour la mesure proposée par son homologue wallon, Pierre-Yves Jeholet (MR), visant à récompenser financièrement les demandeurs d'emploi qui acceptent de suivre une formation pour un métier en pénurie.

Il écarte en revanche l'idée de manier plus encore le bâton en limitant dans le temps le droit à l'allocation de chômage.

Toujours sur le plan financier, le CSE préconise des dispositions fiscales visant à accroître l'écart entre les bas salaires et cette même allocation. Au rayon des « bonnes intentions », on trouve la mise en place par les employeurs d'une « politique de gestion des ressources humaines plus inclusive » ou « une politique d'égalité des chances pour lutter contre toute forme de discrimination ».

Impossible d'aborder la question du marché de l'emploi sans évoquer celle de la formation. Le CSE établit d'ailleurs un lien entre le chômage et le faible niveau de qualification. Pour faire simple, un emploi sur dix nécessite peu de qualification, alors que les demandeurs d'emploi trop peu formés constituent entre 30 et 41 % des chômeurs selon les Régions du pays.

Pour les demandeurs d'emploi, le CSE préconise d'identifier plus rapidement les forma-

tions porteuses afin de les diriger vers celles-ci. Une solution qui ne peut toutefois s'appliquer qu'aux métiers dont les compétences s'acquièrent lors de cycles courts de formation.

Autre mesure inspirée par les exemples suisse, allemand et

germanophone : la généralisation des stages en entreprise durant le cursus scolaire. En 2017, 13 % des 15-19 ans pratiquaient déjà cette forme d'alternance en Communauté germanophone. Soit bien mieux que la Flandre (0,7 %), Bruxelles (1,5 %) et la Wallonie (2,5 %).

Mais une fois encore, cette solution ne s'applique qu'à certaines filières scolaires. Former les travailleurs afin de favoriser leur reconversion dans leur entreprise ou dans une autre, telle est l'autre piste envisagée par le CSE. Mais il faudra pour cela convaincre les employeurs d'adhérer à une telle politique, notamment pour des travailleurs de plus de 50 ans trop souvent jugés obsolètes sur le marché du travail. Kris Peeters évoque la possibilité d'incitants financiers et fiscaux, sans en dire plus.

Ce qui amène au dernier chapitre de mesures : la mobilité géographique et professionnelle des travailleurs

Ce qui amène au dernier chapitre de mesures : la mobilité géographique et professionnelle des travailleurs. Celle-ci apparaît comme une réponse à la pénurie de main-d'œuvre et au vieillissement qui guettent les économies flamande et germanophone. Ce qui implique, une fois encore, de recourir à la formation (en langue, notamment).

Le CSE préconise également d'évaluer les procédures d'outplacement et d'accélérer « les procédures de licenciement collectif pour permettre une réinsertion plus rapide sur le marché du travail ». Revoir la loi Renault en ce sens ? Pas sûr que les syndicats apprécieront. ■

P. Lo.

LES CHIFFRES

100.000

Depuis 2015, il y a 100.000 chômeurs de moins dans le pays.

De 73 à 60,8 %

Le taux d'emploi des 20-64 ans varie d'une Région à l'autre : 73 % en Flandre, pour 63,2 % en Wallonie et 60,8 % à Bruxelles.

23.694

23.694 annonces tardent à être satisfaites dans le secteur de la construction.